



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsa.org

Site : www.sections.se-unsa.org/76

CAPD du 9 avril 2020

Déclaration liminaire du SE-Unsa

**Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames Messieurs les membres de cette CAPD**

Cette déclaration vous semblera peut-être un peu longue mais vous conviendrez que les occasions pour notre administration de réunir les délégués du personnel lors d'instances officielles deviennent rares et le seront sans doute hélas encore plus dans les temps futurs...

Nous vous demandons donc toute votre attention mais aussi et surtout des réponses aux sujets que nous allons évoquer.

Un premier sujet à cette déclaration liminaire : les relations entre l'administration, les organisations syndicales et les collègues.

Les délégués du SE-Unsa sont ici par la volonté des enseignants qui se sont exprimés pour élire leurs représentants des personnels il y a un peu plus d'un an. Notre ministre avait, lors de ces dernières élections professionnelles, rappelé aux

personnels l'importance du vote pour désigner leurs représentants. Quelques mois après, leurs prérogatives sont drastiquement diminuées.

Au SE-Unsa, nous nous sommes vivement opposés à la loi dite de « modernisation » de la Fonction Publique et tout particulièrement sur le fait qu'elle supprime les compétences des deux domaines qui comptent le plus pour nos collègues : la mobilité professionnelle ou géographique et l'avancement-promotion. Cette loi nous est présentée comme une réforme du dialogue social. Le mot « réforme » mériterait en ces temps tourmentés qu'on lui redonne un peu de lustre car, il faut bien l'avouer, il est devenu un terme utilisé pour nommer désormais des textes qui rabaissent des droits.

Allons plus en détail :

Ce décret n°2019-1265 relatif aux CAP a été rédigé dans le cadre de la rénovation du dialogue social. Ce gouvernement mérite la palme d'or de la langue de bois. Il a usurpé le sens de ces mots : modernisation et rénovation. Il n'y a aucune rénovation. Il n'y a aucune modernisation. Il y a plutôt une volonté de destruction du dialogue social tel qu'il existait dans la fonction publique, et plus particulièrement dans cette instance. Il y a volonté de réduire les prérogatives des organisations syndicales qui pourtant n'ont toujours été que consultatives. Alors que les CAP étaient un lieu d'échanges et de débats, permettant un éclairage et un contrôle mutuels des situations des personnels, ainsi que l'établissement de règles claires, les personnels ne seront dorénavant plus protégés par des regards croisés.

Vous allez vous retrouver Monsieur le Directeur Académique seul face à l'incompréhension, le mécontentement et la colère qui ne manqueront pas de se manifester chez nos collègues qui se sentiront floués par les décisions prises. Là où

habituellement, les organisations syndicales apportent, souvent avec beaucoup de pédagogie, l'explication de la non obtention d'un poste ou d'une promotion, il n'y aura plus d'interlocuteur sauf vos services que, par le biais de notre fédération UNSA Education, nous plaignons d'avance pour la quantité de travail qui sera désormais la leur. Il n'y aura à l'avenir plus qu'un lien direct entre les professeurs et leur administration. En faisant disparaître le collectif, on choisit l'individualisme forcé. Après tout, si c'est le choix de société de ce gouvernement, ce décret est en parfaite continuité avec certaines décisions que l'UNSA a combattues depuis près de trois ans.

Nos collègues sont attachés à la transparence de leurs opérations de carrière. Il faut que vous ayez conscience de la défiance qu'ils ont de plus en plus envers leur institution et surtout envers le ministre qui les emploie. Une récente enquête du SE-Unsa auprès de ses adhérents l'a confirmé. La défiance a encore augmenté à cause de l'amateurisme avec lequel ce gouvernement a traité son projet de loi sur les retraites. Cela va augmenter d'autant la crispation des personnels, si les représentants des personnels ne peuvent plus être présents lors des différentes opérations de gestion.

À l'Unsa, nous avons toujours eu une démarche constructive, dans l'intérêt de tous, personnels et service public d'éducation. Nous avons toujours apporté notre expertise complémentaire sur les sujets traités en CAPD. Nous souhaitons continuer à faire ce travail utile à tous. Parce que l'amélioration de la situation des personnels par le biais de nos interventions, grâce à une connaissance fine des situations que l'administration ne peut pas toujours dominer, est profitable au collègue comme à son institution. C'est du gagnant-gagnant.

Il n'est pas admissible qu'en tant que représentants des personnels, nous ne soyons plus en mesure de les représenter correctement.

Concrètement, voici dans un premier temps ce que nous demandons :

- Nous demandons une stabilité des règles de mutation. Nous avons négocié avec notre administration depuis de nombreuses années pour obtenir ce compromis sur les règles du mouvement. Nous ne souhaitons pas de bouleversements à nouveau.
- Nous demandons à avoir les documents avant diffusion aux personnels, dans les comités techniques, devenus compétents en la matière.
- Nous demandons à ce que l'administration nous réponde rapidement sur des sujets concernant des situations personnelles de collègues lorsque nous la sollicitons. Ce n'est hélas déjà plus le cas.
- Nous demandons à obtenir les fichiers de résultats à l'issue de chaque étape du processus de mutation afin d'assurer correctement notre mission de représentants des personnels.

Nous vous demandons donc de relayer ces attentes fortes au ministère, et vous en remercions. Dans la plupart des comités techniques, dans la plupart des CAP académiques et départementales, le SE-Unsa et sa Fédération l'UNSA-Éducation feront entendre d'une même voix leur exigence : celle de redonner aux organisations syndicales leurs prérogatives de consultation, dans l'intérêt des collègues comme dans celui de leur institution.

Second sujet, la direction d'école

Il semble que de moins de moins de collègues soient attirés par les missions de direction.

Monsieur le Directeur Académique, vous avez assisté à des réunions de directeurs d'école dans les circonscriptions. Vous avez souhaité observer une boîte mail d'école. Nous espérons que vous avez pris conscience du quotidien de celles et ceux dont la charge ne cesse de s'accroître d'année en année. Nous espérons que vous aurez pris la mesure des difficultés qui sont les leurs lorsque leur institution leur demande sans cesse des comptes.

Dans le contexte du confinement, ils sont sur-sollicités entre l'accueil pour la garde des enfants des soignants et métiers de la sécurité, accueil qui multiplie les enquêtes en plus de leur travail administratif quotidien, du pilotage pédagogique de leur équipe et du suivi de leurs élèves dans le cadre de la continuité pédagogique. Ces mêmes directeurs·trices ont dû prendre parfois des décisions qui ne relèvent pas de leurs compétences. Sont-ils devenus chefs d'établissement durant le confinement ?

Des discussions ont lieu au ministère, les attentes sont fortes. Mais certainement pas avec des réponses rejetées par l'immense majorité de la profession, en particulier les fameux EPLSF.

L'amélioration de la situation des directrices et directeurs passe par une augmentation des décharges, un secrétariat pérenne, une revalorisation financière. Qui plus est, la structure du 1^{er} degré doit évoluer. L'absence de reconnaissance statutaire de l'entité école est un frein pour un fonctionnement plus autonome et plus responsable. Nous parlons bien de reconnaissance statutaire d'établissement, pas de statut de la personne. Le directeur d'école aurait une autorité fonctionnelle et non pas hiérarchique. Il possède déjà de fait cette autorité fonctionnelle dans le cadre du fonctionnement du service de

surveillance et d'accueil ou la répartition des élèves et des moyens d'enseignement. Mais il est temps de l'inscrire dans les textes, ce qui responsabiliserait les collègues directeurs quand encore, certains doivent, justifier des choix pédagogiques partagés par toute une équipe pour que ces derniers soient validés par leur supérieur hiérarchique.

Troisième sujet de cette déclaration : les appréciations de rendez-vous de carrière. Il semble désormais acquis que l'information des personnels sur les rendez-vous de carrière ne fonctionne pas. Nous enregistrons nombre de bugs sur la plateforme SIAE pour les avertir d'un futur rendez-vous et même sur les appréciations finales qui sont portées à la connaissance des collègues. Nous posons donc une simple question : pourquoi de tels dysfonctionnements et qu'envisagez-vous pour y remédier ?

Quatrième sujet de cette déclaration : la prise en compte des périodes de disponibilité dans l'avancement des collègues qui nous vaut le report de la CAPD initialement prévue le 11 février. Si nous sommes satisfaits de cette mesure consécutive au décret du 27 mars 2019, nous voudrions être assurés que celle-ci a été également appliquée aux promotions par ancienneté. Nous souhaiterions que la date limite pour l'envoi des pièces justificatives à la DSDEN 76 soit en concordance avec celle du décret.

Enfin, nous ne voulons pas clore cette déclaration sans vous donner l'état d'esprit dans lequel sont nos collègues dans les écoles. En plus de la méfiance évidente et la profonde inquiétude évoquée précédemment, nos collègues sont aussi en colère.

- En colère parce le gouvernement tergiverse sur l'indispensable revalorisation de leur salaire,

- En colère car la carte scolaire qui se profile créera des injustices,
- En colère car leurs conditions de travail se dégradent,
- En colère parce que leurs absences ne sont pas remplacées,
- En colère parce que leurs demandes d'autorisation d'absence pour un rendez-vous médical sont parfois refusées ou accordées sans traitement,
- En colère car leur volonté de mobilité professionnelle ou géographique est entravée par leur administration.

Notre si beau métier dont l'HUMAIN et les relations HUMAINES restent les piliers n'enchante plus, hélas.

Ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à envisager de quitter ce métier ou à se renseigner sur la rupture conventionnelle dont nous attendons toujours les décrets relatifs à l'Education Nationale.

En un mot, beaucoup en ont marre.

Nous vous remercions pour votre écoute et les réponses que vous allez nous apporter.